

AVIS

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Avis est donné par la présente que **monsieur John Kerr** des Écuries Everwood sise au 9555 Montée Laframboise, Mirabel (Québec) J7N 3L4, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Terrebonne a été sanctionné le 17 février 2020 au Palais de Justice de Saint-Jérôme à une amende totalisant **5 000 \$ contribution en sus**, pour l'infraction qui lui était reprochée soit :

- Avoir traité une jument en procédant à des intubations nasogastriques, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un ordre professionnel composé de plus de 2 600 membres dont le mandat est d'assurer la protection du public.

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} avril 2020,

Bureau du syndic de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec



Notre mandat
**LA PROTECTION
DU PUBLIC**

450 774-1427 · www.omvq.qc.ca